



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

FONDATION SAINT-LEONARD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FONDATION SAINT-LEONARD

1B rue Maurice REY - BP 40062 - 33341 Lesparre-Médoc

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

FONDATION SAINT-LEONARD

1B rue Maurice REY - BP 40062 - 33341 Lesparre-Médoc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'administration de la FONDATION SAINT-LEONARD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION SAINT-LEONARD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 27 avril 2026

KPMG SA

 Signature numérique
de Alexandra Lesage
Date : 2026.04.27
16:22:37 +02'00'

Alexandra LESAGE

Associée

FONDATION SAINT-LEONARD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Bilan actif

Actif			Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	47 782	39 900	7 881	9 907
		Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes	21 640		21 640	9 274
	TOTAL		69 423	39 900	29 522	19 182
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	7 502 071	4 800 699	2 701 372	2 935 789
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 300 548	1 085 502	215 046	231 399
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL		8 802 620	5 886 201	2 916 419	3 167 188
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations	215 780		215 780		
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
Autres immobilisations financières		2 010		2 010	1 760	
	TOTAL	217 790		217 790	212 920	
		Total (II)	9 089 833	5 926 102	3 163 731	3 399 290
Actif circulant	Stocks et en cours		4 220		4 220	6 845
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	217 940	118 608	99 332	214 170
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	116 497		116 497	76 420
		Charges constatées d'avance	10 288		10 288	8 738
	TOTAL		344 726	118 608	226 118	290 591
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	665 522		665 522	1 059 328	
		Total (III)	1 014 469	118 608	895 860	1 365 503
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		10 104 302	6 044 710	4 059 592	4 764 794
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)					

Bilan passif

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	63 316	63 180
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	487 949	487 949
	<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	487 949	487 949
	Report à nouveau	-614 030	-303 654
Autres fonds propres	<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-895 730	-585 354
	Excédent ou déficit de l'exercice	-262 804	-310 240
	<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-253 308	-310 376
	Situation nette (sous-total)	-325 569	-62 765
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 377 316	1 511 053
	Provisions réglementées	393 387	384 444
	Total (I)	1 445 133	1 832 732
	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (I bis)		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds reportés et dédiés	Fonds dédiés	138 558	142 673
	Total (II)	138 558	142 673
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	135 605	250 356
	Total (III)	135 605	250 356
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	1 503 486	1 638 747
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	119 227	119 368
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 995	85 550
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	585 881	619 368
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	31 704	75 997
	Produits constatés d'avance		
	Total (IV)	2 340 295	2 539 032
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	4 059 592	4 764 794
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	8 832	
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico-sociales</i>	8 832	
	Ventes de prestations de service	10 132	16 774
	<i>dont parrainages</i>		
	<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et medico-sociales</i>	10 132	16 774
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	4 678 919	4 452 960
	<i>dont contrib. financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et medico-sociales</i>	4 678 919	4 452 960
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	8	135
	<i>Dons manuels</i>	8	135
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	114 751	21 844
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	16 632	11 097
	Autres produits	540	80 696
	Total des produits d'exploitation (I)	4 829 815	4 583 510
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	895 827	899 512
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	311 389	294 469
	Salaires	2 501 212	2 477 637
	Cotisations sociales	1 011 085	1 006 913
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	291 304	294 205
	Dotations aux provisions	40 078	18 538
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	12 517	6 430
	Autres charges	2 432	2
	Total des charges d'exploitation (II)	5 065 847	4 997 709
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-236 032	-414 198
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	8 942	10 839
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	8 942	10 839
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	26 772	27 543
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	26 772	27 543
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		-17 829	-16 704
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-253 861	-430 903

FONDATION SAINT LEONARD

Compte de résultat

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		140 995
Charges exceptionnelles (VI) Total	8 942	20 332
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-8 942	120 662
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	4 838 758	4 735 345
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 101 562	5 045 585
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-262 804	-310 240
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-253 308	-310 376
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole TOTAL		

Annexe aux comptes annuels

Informations générales

Présentation de la société

Conformément aux règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04, l'annexe mentionne l'objet sociale de l'association, la nature et le périmètre de ses activités ou missions sociales réalisées, ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

A ce titre, l'objet social de la FONDATION SAINT LEONARD est l'hébergement médicalisé pour personnes âgées. Cette Fondation est l'organisme gestionnaire d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dédié à l'accueil des personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie physique et/ou psychique et qui ne peuvent plus être maintenues à domicile.

Pour mener à bien ses missions, les ressources de la Fondation se composent des éléments suivants :

- Des revenus de toutes nature des biens lui appartenant ;
- Des souscriptions et dons manuels des amis de l'Association, en particulier de ses membres ;
- Des dons et legs dont l'acceptation aura été approuvée par les autorités de tutelle et de contrôle ;
- Des subventions versées, au titre de l'objet social de l'Association, par les autorités de tutelle et de contrôle et tout autre organisme autorisé.

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement ni fait significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Evénements postérieurs à la clôture

A notre connaissance, aucun événement postérieur pouvant avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est à signaler.

Annexe aux comptes annuels

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et des règlements ANC N°2014-03, relatif au Plan Comptable Général, et

N°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif,

N°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif

en tenant compte de tous les règlements les modifiant à ce jour dans leurs versions consolidées.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1 janvier 2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et le règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement de l'ANC 2019-04 en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Annexe aux comptes annuels

1. Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste « Immobilisations en cours, avances et acomptes » ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

2. Changements de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique des transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Information synthétique

Poste concerné	Traitement avant ANC 2022-06	Traitement après ANC 2022-06	Montant N
Quote-part des subventions virées au compte de résultat	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	137 255
Avantages en nature	Transferts de charges d'exploitation	Au crédit des charges de personnel	3 296,56

Changements comptables

Renseigner le poste impacté... Changement d'estimation

Présentation du changement d'estimation	Concernant l'indemnité de départ à la retraite, les turn over 2024 et 2025 ont été actualisés avec les mouvements effectifs du personnel. L'ajustement au titre de 2024 représente une reprise de 45 640 € et au titre de 2025, une reprise de 69 111 €
---	---

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

1. Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction

- de la durée de vie prévue.
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Annexe aux comptes annuels

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

2. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	57 057	12 366	-	69 423
Immobilisations corporelles	8 766 094	38 508	1 983	8 802 620
Immobilisations financières	212 920	4 870	-	217 790
TOTAL	9 036 072	55 744	1 983	9 089 833

3. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	37 875	2 025	-	39 900
Immobilisations corporelles	5 598 905	289 279	1 983	5 886 201
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	5 636 781	291 304	1 983	5 926 102

4. Tableau des dépréciations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	78 529	40 078	-	118 608
TOTAL	78 529	40 078	-	118 608

Annexe aux comptes annuels

5. Dépréciations de l'actif circulant

	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Créances clients et comptes rattachés	118 608	78 529
Autres créances	-	-
TOTAL	118 608	78 529

-

6. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	2 010	-	2 010
Créances de l'actif circulant	238 638	238 638	-
Charges constatées d'avance	10 288	10 288	-
TOTAL	250 936	248 926	2 010

Informations relatives au passif

1. Provisions et passifs éventuels

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Annexe aux comptes annuels

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
dont provisions pour litiges	-	-	-	-	-
dont provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-	-
dont provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-
dont provisions pour pertes de change	-	-	-	-	-
dont provisions pour pertes sur contrats	-	-	-	-	-
dont autres provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges	250 356	-	114 751	-	135 605
dont engagements de retraite et avantages similaires	250 356	-	114 751	-	135 605
dont provisions pour restructurations	-	-	-	-	-
dont provisions pour impôts	-	-	-	-	-
dont provisions pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires	-	-	-	-	-
dont provisions pour gros entretien ou grandes révisions	-	-	-	-	-
dont provisions pour remise en état	-	-	-	-	-
dont autres provisions pour charges	-	-	-	-	-
TOTAL	250 356	-	114 751	-	135 605

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une comptabilisation intégrale.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 8 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

-

Annexe aux comptes annuels

2. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	1 622 713	271 529	456 102	895 082
Fournisseurs et comptes rattachés	99 995	99 995	-	-
Autres dettes	582 532	582 532	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	2 305 241	954 057	456 102	895 082

3. Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	63 180	135	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	487 949	-	-	-	-
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	487 949	-	-	-	-
Report à-nouveau	-303 654	-310 376	-	-	-
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	-585 354	-310 376	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	-310 240	310 240	-	-	-
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	-310 376	310 376	-	-	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	1 511 053	-	-	3 518	-
Provisions réglementées	384 444	-	-	8 942	-
TOTAL	1 832 732	-	-	12 461	-

	Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	63 316
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Écarts de réévaluation	-	-	-
Réserves	-	-	487 949
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	-	-	487 949
Report à-nouveau	-	-	-614 030
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	-	-	-895 730
Excédent ou déficit de l'exercice	-262 804	-	-262 804
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	-253 308	-	-253 308
Dotations consommables	-	-	-
Subventions d'investissement	-137 255	-	1 377 316
Provisions réglementées	-	-	393 387
TOTAL	-400 059	-	1 445 133

Annexe aux comptes annuels

4. Variation des fonds dédiés

Fonds dédiés issus de	Projets	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	
				Montant global	Dont remboursements
Subventions d'exploitation	Subvention CG 33 Bouger en ehpad	6 430	-	5 535	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	Financement INEM	65 857	-	5 542	-
	- Financement COFELY	31 483	-	5 556-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
Ressources liées à la générosité du public	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	-	-	-	-
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	CNR Télémédecine	38 905	-	-	-
	-CNR Qvt Rails	-	6 604	-	-
	- CNR Grippe	-	5 913	-	-
	-	-	-	-	-
TOTAL		142 673	12 517	16 633	-

Fonds dédiés issus de	Projets	Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	Subvention CG 33 Bouger en ehpad	-	895	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	Financement INEM	-	60 315	-
	- Financement COFELY	-	25 927	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	CNR Télémédecine	-	38 906-	-
	-CNR Qvt Rails	-	6 604-	-
	- CNR Grippe	-	5 913-	-
	-	-	-	-
TOTAL		-	138 558	-

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives au compte de résultat

1. Détermination du résultat effectif global de l'entité

	Exercice N	Exercice N-1
RÉSULTAT COMPTABLE	-262 804	-310 240
Reprise du résultat antérieur	-	-
EXCÉDENT OU DÉFICIT EFFECTIF GLOBAL	-262 804	-310 240
Dont résultat effectif sous gestion propre	8	135
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-262 812	-310 376

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit comptable de 262 804 € soit un résultat déficitaire sous contrôle de - 262 812 € et un résultat excédentaire de 8€ pour la Fondation.

Le résultat administratif présente un résultat déficitaire de 253 307 € après neutralisation d'une partie de la dotation aux amortissements du bâtiment non admise dans les comptes administratifs pour 21 047 €, d'une partie de la reprise de subvention pour 11 543 €

Le résultat administratif 2025 se ventile en :

- Hébergement : - 244 256 €
- Dépendance : - 116 913 €
- Soins : 107 860 €

2. Concours publics et subventions

Nature	Libellé	Montant	Catégorie d'autorité administrative
Concours publics	Hébergement	1 989 654	-Résidents et Conseil Général
Concours publics	Dépendance	520 798	-Résidents et Conseil Général
Concours publics	Soins ARS	2 026 710	-ARS
-	-	-	-
TOTAL		4 537 163	

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif », le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.